EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2024
Reçu en préfecture le 03/10/2024
Publié le
ID : 060-216004259-20240919-DEL262024-DE

N° 26/2024

Séance du 19 septembre 2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 4

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
13/09/2024

Date d'affichage
13/09/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 13/09/2024.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; Mme SOLINAS Brigitte ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; M. KOUAOVI Eric ; Mme CHARTIER Florence ; Mme DERRIEN Véronique ; Mme PAILLARD Elodie

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée

Etai(ent) excusé(s) : M. LECHEVALIER Gilles ; Mme GAMEIRO Lucie

Etai(ent) non excusé(s) : Néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean François

OBJET

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX ET MENAGE AU SAGEBA

Mme la Maire informe le conseil municipal du renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux de la mise à disposition d'un agent d'entretien pour 2024.
Il a été convenu avec le SAGEBA :

- Le montant du loyer est de 6000 € annuel (toutes charges comprises)
- La participation aux frais d'entretien une heure / semaine : du 01/01/2024 au 30/06/2024 avec Mme Zeude (parti en retraite le 1er juillet 2024) et à compter du 01/07/2024 avec l'auto entrepreneur à raison d'une heure par semaine (20 € /heure).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** d'accepter le renouvellement de cette convention de mise à disposition des locaux.
- **ACCEPTE** le montant du loyer de 6000 € /an et la participation à l'entretien des locaux mis à disposition pour 2024.
- **DONNE** pouvoir à Mme la Maire de signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré le 19/09/2024, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

MAIRIE DE MORIENVAL (OISE)